

## BULLETIN D'ADHESION AU COLLECTIF POUR LA MEMOIRE VETERINAIRE

NOM :

PRENOM :

PROFESSION :

ADRESSE MAIL :

J'adhère au collectif pour la mémoire vétérinaire et je signe la lettre ouverte adressée à l'Ordre des vétérinaires reproduite ci-dessous et diffusée sur le site : <http://memoireveterinaire.eklablog.fr/>

L'adhésion au collectif est suspensive d'une adhésion aux valeurs du collectif et en particulier dans le combat qu'il mène contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Tout acte ou propos contrevenant à ces valeurs empêchera ou suspendra l'adhésion au Collectif Pour la Mémoire Vétérinaire.

L'adhésion est gratuite.

Tous les membres du collectif sont égaux et peuvent publier des articles sur le site sur ce sujet en les postant à l'adresse indiquée ci-dessous ou à [memoireveterinaire@gmail.com](mailto:memoireveterinaire@gmail.com)

Merci de poster le bulletin d'adhésion et lettre ouverte ci-dessous (2 pages) **datée et signée** à :

Céline LEFROU DE LA COLONGE,  
92 bd Las Bigues,  
66140 CANET EN ROUSSILLON.

### LETTR E OUVERTE A L'ORDRE DES VETERINAIRES

L'Ordre des vétérinaires naît le 18 février 1942 par la loi n°296 du gouvernement de Vichy du Maréchal PÉTAIN.

Il a été conçu sur le modèle de l'Ordre vétérinaire allemand créé pour sa part en 1936 par le gouvernement d'HITLER (1).

Le premier président de l'Ordre des vétérinaires, M. E. DEGOIS vétérinaire à Rambouillet, est nommé par le ministre de l'agriculture Pierre CAZIOT, (*décret n°849 du 20 mars 1942*) au nom du maréchal Philippe PÉTAIN, chef autoproclamé de l'Etat français.

L'Ordre des vétérinaires est alors une institution au service du régime totalitaire, corporatiste, antisémite, raciste et xénophobe du gouvernement de Vichy collaborant avec les nazis.

L'Ordre des vétérinaires a été doté dès l'origine par le gouvernement totalitaire du Maréchal PÉTAIN de pouvoirs de police et de justice sur les vétérinaires.

En 1997, le docteur vétérinaire Michel ROCA a publié un travail historique sur l'Ordre des vétérinaires pendant l'occupation (*Semaine Vétérinaire N° 870 du 25.10.1997\**). En 1997, le Conseil Supérieur de l'Ordre des vétérinaires commémorait le cinquantenaire de sa création en 1947. En réalité, l'Ordre des vétérinaires a été créé en 1942. En août 1947, il a été procédé à sa dissolution pendant 3 jours ; cependant les statuts, les structures et les hommes sont restés les mêmes à l'exception des lois xénophobes, racistes et antisémites abolies dès la Libération et la mise en place en 1947 de l'élection des conseillers ordinaires.

Pendant l'occupation, des confrères ont été interdits d'exercice, parce qu'ils étaient étrangers (2). L'un d'entre eux, le docteur vétérinaire Léon PALARIA, juif de Bessarabie, diplômé de l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort en 1933, est torturé puis fusillé par la milice en juillet 1944. Par ailleurs, le gouvernement de Vichy a instauré un quota infime d'étudiants d'origine juive dans les écoles vétérinaires. Le gouvernement de Vichy s'en est pris également aux vétérinaires militaires juifs. L'Ordre des vétérinaires n'a pas alors protesté contre ses mesures iniques.

**Nous demandons que le docteur vétérinaire Léon PALARIA soit réintégré à titre posthume au tableau de l'Ordre.**

**Nous demandons qu'un hommage solennel soit rendu à Léon PALARIA ainsi qu'à tous les vétérinaires et leur famille, victimes du nazisme.**

**Nous demandons que l'Ordre des vétérinaires condamne sans ambiguïté la politique de l'Ordre des vétérinaires pendant l'occupation** comme l'ont fait le Président Jaques CHIRAC pour la République Française (*discours du Vel d'Hiv*) et le Président d'Honneur le Docteur GLORION pour l'Ordre des médecins.

La profession vétérinaire sortira grandie si notre institution ordinale reconnaît les erreurs du passé.

Gérard **Argenté**, docteur vétérinaire, retraité, Julien **Astoul-Delseny**, docteur vétérinaire, inspecteur en chef, adjoint au chef du bureau de la chasse au Ministère de l'Ecologie, Philippe **Benoiton**, docteur vétérinaire, Jacques **Bertholet**, docteur vétérinaire, conseiller général du canton d'Argentat (Corrèze), André **Bosquart**, docteur vétérinaire, François **Boulangé**, docteur vétérinaire, François **Bretin**, docteur vétérinaire, conseiller général du canton d'Argentat (Corrèze), Laurent **Brugerolles**, docteur vétérinaire, Gael **Cartron**, docteur vétérinaire, Yves **Catinaud**, docteur vétérinaire, Francis **Cazals**, docteur vétérinaire, Franck **Chabanel**, docteur vétérinaire, Yves **Coquentin**, docteur vétérinaire, Yves **Cornille**, docteur vétérinaire, François **Courtin**, docteur vétérinaire, Maurice **Cunier**, docteur vétérinaire, Claire **Dally**, docteur vétérinaire, Valérie **Daniel**, docteur vétérinaire, Lionel **Darrasse**, docteur vétérinaire, Dirk **Deleu**, docteur vétérinaire, Nicolas **Dietlin**, docteur vétérinaire, Emmanuel **Dorier**, docteur vétérinaire, Michel **Douguet**, docteur vétérinaire, Jacques **Dubreuil**, docteur vétérinaire, Gérard **Duquesnoy**, docteur vétérinaire, Laurent **Fabry**, docteur vétérinaire, inspecteur de la santé publique, Dominique **Faucher**, docteur vétérinaire, Marc **Feuillère**, docteur vétérinaire retraité, Vanessa **Fuks**, docteur vétérinaire, enseignante au CFA agricole de Précieux (Loire), Sabine **Gagnet**, docteur vétérinaire, Jean-Claude **Gansel**, docteur vétérinaire, Pascal **Gilles**, docteur vétérinaire, Anik **Girard-Globa**, docteur vétérinaire, Julien **Goïn**, docteur vétérinaire, Christine **Grandsire-Kiss**, docteur vétérinaire, Fernand **Hamon**, docteur vétérinaire, François **Hembise**, docteur vétérinaire, Jean-Michel **Hircq**, docteur vétérinaire, Eric **Jouanen**, docteur vétérinaire, Jean **Kahn**, docteur vétérinaire, Président de l'Académie Vétérinaire de France 2014, Henri **Kohnen**, docteur vétérinaire, ingénieur, professeur en lycée agricole (Luxembourg), Marie-Pierre **Lacoste**, docteur vétérinaire, Michel **Layani**, docteur vétérinaire, Michel **Lamand**, docteur vétérinaire, Nathalie **Laroche**, docteur vétérinaire, Céline **Lefrou de la Colonge**, auxiliaire vétérinaire, Yannick **Le Prévost**, docteur vétérinaire, Diane **Lienasson**, docteur vétérinaire, Serge **Le Ray**, docteur vétérinaire, Aline **Loock-Leroux**, docteur vétérinaire, Bruno **Lonchay**, docteur vétérinaire, Christine **Manson**, docteur vétérinaire, directeur de laboratoire vétérinaire départemental, Elsa **Marcand**, docteur vétérinaire, Jean-Paul **Markus**, Professeur de droit public à l'université de Versailles, Dominique **Marmion**, docteur vétérinaire, inspecteur de la santé publique, Pascal **Melot**, docteur vétérinaire, Gérard **Montagut**, docteur vétérinaire, Jérôme **Muguet**, docteur vétérinaire, Pierre **Nadal**, docteur vétérinaire, Edmond **Pagès**, docteur vétérinaire retraité, François **Pargamin**, docteur vétérinaire, Séverine **Pautric-Thomas**, docteur vétérinaire, Thierry **Peeters**, docteur vétérinaire, Jacqueline **Peker**, docteur vétérinaire retraitée, Jean-Marie **Péricard**, docteur vétérinaire, Président du groupe NAC à l'AFVAC, Sylvaine **Plé**, docteur vétérinaire inspecteur retraitée, Jean-Pierre **Poeydebat**, docteur vétérinaire, Paul **Polis**, docteur vétérinaire, Isabelle **Rabdeau**, docteur vétérinaire, Michel **Roca**, docteur vétérinaire retraité, Hélène **Salé-Barsky**, docteur vétérinaire, Jérôme **Saudubray**, docteur vétérinaire, Jean-Louis **Savary**, docteur vétérinaire, Antoni **Silberstein**, docteur vétérinaire, Jean-Louis **Simoulin**, docteur vétérinaire, conseiller général du canton de Saint-Gaultier (Indre), Daniel **Tainturier**, Professeur en pathologie de la Reproduction à l'ENVN, Yves **Tazé**, docteur vétérinaire, Pierre-Louis **Thévenin**, docteur vétérinaire, Jean **Vermoesen**, docteur vétérinaire, Caroline **Vigneron**, docteur vétérinaire

\* : intégralité de l'article à lire dans la rubrique *Anniversaire de l'Ordre des vétérinaires*

(1) in « *Les juridictions ordinales* » Jean-Paul MARKUS (aux éditions L.G.D.J)

(2) in Recueil de Médecine vétérinaire, Tome CXIX, N°4, avril 1943, p.48.

**LA DATE :**

**VOTRE SIGNATURE :**

---